



AVIS PUBLIC – Projet de règlement no. 396 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

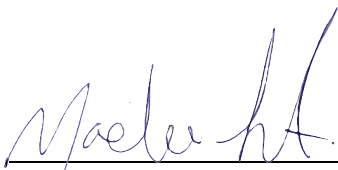
AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée Noémie Hébert Tardif, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis de la Bouteillerie à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 6 mars 2026, le projet de règlement no. 396 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement no 396 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19 h 30, au 5 Route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au complexe municipal situé au 5, Route 287, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.munstdenis.com.

DONNÉ À Saint-Denis-De La Bouteillerie ce 27^{ième} jour de mars 2026.



Noémie Hébert Tardif
Directrice générale et greffière-trésorière